

## FORMULAIRE CERFA

Pré-demande en ligne sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

OU

CERFA à retirer auprès de la mairie (vert pour majeur ou orange pour mineur)

### Ancien titre d'identité

En cas de perte ou vol : déclaration à effectuer auprès de la Mairie.

Si celle-ci a déjà été faite auprès des autorités compétentes, la présenter

### 1 photo d'identité de moins de 6 mois

Récente et conforme (35mm de large sur 45 mm de haut), port de lunettes déconseillé, expression neutre, visage de face

### JUSTIFICATIF DE DOMICILE Original de moins de 6 mois

Facture (EDF, Eau, téléphone) avis d'imposition sur les revenus, taxe d'habitation (**taxe foncière refusée**)

Si pas de justificatif à votre nom :

Justificatif de domicile + pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement avec mention « depuis plus de 3 mois »

### TIMBRES FISCAUX

(possibilité de les acheter sur internet ou en bureau de tabac)

- Passport :

86 € pour un majeur

42 € pour un mineur de 15 ans et +

17 € pour un mineur de - de 15 ans

- Carte d'identité :

25 € uniquement en cas de perte ou de vol

### JUSTIFICATIF D'ETAT CIVIL de moins de 3 mois

Copie intégrale d'acte de naissance sauf si vous êtes né(e) à l'étranger ou en France dans une commune reliée à COMEDC ([www.ants.gouv.fr/villes](http://www.ants.gouv.fr/villes) adhérentes à la dématérialisation)

Copie d'acte de mariage pour ajout du nom du conjoint

Autorisation écrite et pièce d'identité de l'ex-conjoint, jugement de divorce pour nom de l'ex-conjoint

### POUR LES MINEURS

Pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale et qui dépose le dossier.

Si les parents sont divorcés :

Jugement de divorce complet

Si l'enfant est en garde alternée :

Justificatif de domicile + pièce d'identité des 2 parents + jugement de divorce ou attestation signée des 2 parents notifiant la garde alternée

**Pièces à joindre  
pour une demande de  
CNI et/ou PASSEPORT**